

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
13 janvier 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Terzi

SommairePoint 136 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020

*Introduction du projet de budget-programme pour 2020*Point 139 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 136 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) (A/74/6 (Plan-cadre), A/74/6 (Sect. 2), A/74/6 (Sect. 3), A/74/6 (Sect. 4), A/74/6 (Sect. 5), A/74/6 (Sect. 5)/Corr.1, A/74/6 (Sect. 6), A/74/6 (Sect. 8), A/74/6 (Sect. 8)/Corr.1, A/74/6 (Sect. 9), A/74/6 (Sect. 10), A/74/6 (Sect. 11), A/74/6 (Sect. 12), A/74/6 (Sect. 13), A/74/6 (Sect. 14), A/74/6 (Sect. 15), A/74/6 (Sect. 16), A/74/6 (Sect. 17), A/74/6 (Sect. 18), A/74/6 (Sect. 19), A/74/6 (Sect. 20), A/74/6 (Sect. 21), A/74/6 (Sect. 22), A/74/6 (Sect. 24), A/74/6 (Sect. 25), A/74/6 (Sect. 26), A/74/6 (Sect. 27), A/74/6 (Sect. 28), A/74/6 (Sect. 29), A/74/6 (Sect. 29A), A/74/6 (Sect. 29B), A/74/6 (Sect. 29C), A/74/6 (Sect. 29E), A/74/6 (Sect. 29F), A/74/6 (Sect. 29G), A/74/6 (Sect. 30), A/74/6 (Sect. 31), A/74/6 (Sect. 34), A/74/16, A/74/67, A/74/67/Corr.1 et A/74/108)

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020

Présentation du projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Introduction), A/74/6 (Sect. 1), A/74/6 (Sect. 2), A/74/6 (Sect. 3), A/74/6 (Sect. 4), A/74/6 (Sect. 5), A/74/6 (Sect. 5)/Corr.1, A/74/6 (Sect. 6), A/74/6 (Sect. 7), A/74/6 (Sect. 8), A/74/6 (Sect. 8)/Corr.1, A/74/6 (Sect. 9), A/74/6 (Sect. 10), A/74/6 (Sect. 11), A/74/6 (Sect. 12), A/74/6 (Sect. 13), A/74/6 (Sect. 14), A/74/6 (Sect. 15), A/74/6 (Sect. 16), A/74/6 (Sect. 17), A/74/6 (Sect. 18), A/74/6 (Sect. 19), A/74/6 (Sect. 20), A/74/6 (Sect. 21), A/74/6 (Sect. 22), A/74/6 (Sect. 23), A/74/6 (Sect. 24), A/74/6 (Sect. 25), A/74/6 (Sect. 26), A/74/6 (Sect. 27), A/74/6 (Sect. 28), A/74/6 (Sect. 29), A/74/6 (Sect. 29A), A/74/6 (Sect. 29B), A/74/6 (Sect. 29C), A/74/6 (Sect. 29E), A/74/6 (Sect. 29F), A/74/6 (Sect. 29G), A/74/6 (Sect. 30), A/74/6 (Sect. 31), A/74/6 (Sect. 32), A/74/6 (Sect. 33), A/74/6 (Sect. 34), A/74/6 (Sect. 35), A/74/6 (Sect. 36), A/74/6 (Income sect. 1), A/74/6 (Income sect. 2), A/74/6 (Income sect. 3), A/74/7, A/74/85, A/74/92, A/74/93 et A/74/108)

1. **Le Secrétaire général** dit que tous les membres de la Cinquième Commission sont conscients de la diversité et de l'immensité des défis mondiaux – depuis les changements climatiques jusqu'à la multiplication

des conflits, depuis l'accroissement des inégalités jusqu'à la montée de l'intolérance – auxquels l'Organisation est actuellement confrontée. Les attentes à l'égard de l'Organisation sont considérables. Heureusement, la communauté internationale a en mains un certain nombre d'accords, de cadres et de plans ambitieux pour s'attaquer à ces problèmes mondiaux et réaliser des progrès en commun, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il lui faut s'atteler à la tâche avec une plus grande urgence et redoubler d'ambition pour donner vie à ces projets. Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations unies, qui sera célébré en 2020, offre une occasion unique de renouveler l'engagement en faveur de la coopération internationale, qui est plus que jamais nécessaire.

2. La réforme en cours vise à faire en sorte que l'Organisation et ses membres, faisant fond sur l'expérience qu'ils ont acquise des décennies durant et les leçons qu'il en ont tirées, soient pleinement équipés pour relever les défis du XXI^e siècle. À cet égard, avant de présenter le projet de budget, le Secrétaire général tient à indiquer brièvement où en est le processus de réforme, d'autant plus que le budget-programme pour 2020 est le premier à avoir été établi conformément au programme de réforme.

3. L'Assemblée générale a adopté, à l'appui du programme de réforme, des résolutions historiques qui définissent la marche à suivre pour le Pilier paix et sécurité, le système des Nations Unies pour le développement et la gestion de l'Organisation. Ensemble, ces initiatives donneront à l'Organisation plus de souplesse et d'efficacité dans l'exécution de ses mandats et amélioreront sa réceptivité et sa responsabilité envers les États Membres. En 2020, les efforts consisteront essentiellement à appliquer les mesures de réforme, à en recueillir les fruits et à procéder à des ajustements pour rectifier le tir s'il le faut. Pour atteindre ces objectifs, un financement adéquat et durable est nécessaire.

4. La réforme dans le domaine de la paix et de la sécurité prévoit une direction unifiée qui intègre plus étroitement la consolidation de la paix dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Cette nouvelle approche a été appliquée dans les récents rapports au Conseil de sécurité et dans les missions d'évaluation au Darfour, en Haïti et au Mali. Des améliorations ont été observées dans les stratégies nationales et régionales, ainsi que dans la planification de la transition. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est indispensable. Son objectif est clair : il s'agit de renforcer l'efficacité, la cohésion, la responsabilité et les capacités du système pour mieux soutenir les États

Membres et aider les pays à progresser plus rapidement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Un système de coordination du développement indépendant et habilité à réaliser ces améliorations, centré sur les coordinateurs résidents, a été mis en place. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été réorganisé en vue de renforcer l'orientation stratégique et le contrôle des activités menées à l'échelle du système à l'appui du Programme 2030. Des outils, des structures et des mécanismes ont été développés pour soutenir le fonctionnement d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. La responsabilité du système de développement des Nations Unies envers les États Membres à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et localement envers les gouvernements des pays hôtes, a été renforcée. Le Secrétaire général a également avancé d'autres propositions en vue repositionner la structure régionale des Nations Unies et de renforcer les capacités dont disposent les équipes de pays des Nations Unies pour soutenir les États Membres, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement.

5. En ce qui concerne la réforme de la gestion, de nouveaux dispositifs internes d'application du principe de responsabilité sont mis en place et des efforts sont déployés pour améliorer, normaliser et accélérer les processus. Le nouveau dispositif de délégation de pouvoirs est opérationnel et diverses mesures sont prises pour aider les gestionnaires dans l'exercice de leur nouveau pouvoir de décision. Le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires se réunira prochainement pour évaluer les résultats des gestionnaires. Les nouveaux tableaux de bord amélioreront la transparence dans l'utilisation des ressources et l'exécution des programmes. Une politique d'évaluation à l'échelle du Secrétariat, adoptée pour la première fois, garantira chaque année l'évaluation systématique des résultats des programmes. Un registre interne de suivi de la gestion des avantages est utilisé pour mesurer les progrès réalisés dans les trois volets de la réforme. Cela permettra de procéder à des ajustements et de s'intéresser principalement, non plus aux structures et aux processus, mais aux résultats et à l'exécution. Des mécanismes d'appui à la réforme ont été mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le cube de données récemment adopté par l'Organisation permettra de normaliser l'information financière. Un plan d'action sur le climat aura pour objectifs de réduire les émissions de carbone et de progresser vers la neutralité carbone au siège et sur le terrain. Une nouvelle trousse d'information pour l'innovation, complétée par un tableau de bord permettant de suivre son utilisation, sera bientôt

diffusée, une fois de plus dans l'ensemble du système des Nations Unies.

6. S'agissant du budget-programme proprement dit, le Secrétaire général rappelle qu'en 2017, les États Membres avaient approuvé le plus grand changement apporté au processus de planification et de budgétisation de l'Organisation depuis les années 1970. Le passage d'un cycle biennal à un cycle annuel a été un grand pas en avant vers une budgétisation plus réaliste et davantage axée sur les résultats. Cela améliorera la précision des prévisions de dépenses et permettra de s'adapter plus rapidement à l'évolution des mandats. Cela permettra à l'Organisation d'ajuster la planification en fonction des résultats effectifs des programmes, ce qui améliorera l'exécution des mandats et rendra les gestionnaires responsables de ces résultats.

7. Le premier budget-programme couvrant une période annuelle avait été établi conformément à la résolution [72/266 A](#) de l'Assemblée générale. Le passage au cycle annuel a bien évidemment donné lieu à toute une suite d'opérations. L'Assemblée générale a décidé d'une période d'essai allant jusqu'en 2022, et le budget de 2020 a déjà fait l'objet de discussions approfondies devant le Comité du programme et de la coordination (CPC) et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Lorsque l'Organisation commencera à établir le budget annuel pour 2021, elle s'appuiera sur les orientations données par les États Membres au sujet du format de présentation. Le projet de budget-programme pour 2020 comprend des informations sur les trois volets de la réforme et sur la manière dont ils devraient apporter des résultats concrets. Certains de ces résultats sont exposés dans le projet soumis aux États Membres ; l'Organisation est déterminée à en fournir beaucoup d'autres dans les années à venir.

8. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a décidé de diviser le projet de budget-programme en trois parties, à savoir le plan-cadre, le plan-programme et les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes. Le projet de budget pour 2020 est pleinement conforme aux priorités établies par l'Assemblée générale. Le plan-cadre met en évidence les grandes orientations de l'Organisation des Nations Unies, ses objectifs et sa stratégie à long terme, ainsi que les défis à venir. Comme auparavant, les objectifs à long terme sont définis en fonction des programmes de transformation fixés par les États Membres. Ces programmes sont présentés en regard des chapitres du budget auxquels ils se rapportent, ce qui permet de montrer comment le Secrétariat appuiera leur mise en œuvre au cours de l'exercice budgétaire. Pour la première fois, les

informations concernant la planification et l'exécution des programmes, ainsi que les prévisions de dépenses pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, sont présentées dans un seul et même document, ce qui a permis à l'Organisation de raccourcir le cycle d'environ deux ans, en rapprochant les plans, les budgets et les rapports d'exécution du point de mise en œuvre.

9. Le projet contient des informations plus détaillées et plus concrètes sur le travail de l'Organisation et sur la façon dont celle-ci contribue aux résultats. Plus d'un millier d'exemples illustrent les changements que l'Organisation a contribué à apporter – le nombre des indicateurs de succès a ainsi doublé par rapport aux exercices précédents. En vue d'assurer une planification plus souple, et là encore pour la première fois, une « situation » qui se présentait et la « réponse » qui a été apportée sont indiquées pour chaque sous-programme, afin de montrer comment l'Organisation entend tenir compte des performances passées et des enseignements qu'elle en a tirés, dans le cadre d'un processus ininterrompu d'amélioration. Les informations sont présentées sous une forme plus lisible, l'accent étant mis sur ce qui a été apporté aux bénéficiaires. Le projet de budget contient en outre une présentation de l'évolution du travail de l'Organisation au fil des ans, assortie d'explications concernant les écarts et variations. Dans l'ensemble, cette nouvelle présentation du budget est plus concrète et reflète mieux la réalité du travail de l'Organisation. Les gestionnaires de programmes ont adopté des approches moins cloisonnées dans leur planification pour faire en sorte que les différents domaines d'activité soient pris en compte. Cela a fait évoluer la façon d'envisager les choses dans l'ensemble de l'Organisation. Les exemples concrets présentés dans le projet permettent de mieux rendre compte de la façon dont les différents domaines d'activités ont contribué aux résultats, grâce à une collaboration plus étroite et à une plus grande cohérence.

10. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, l'Organisation a besoin, pour faire son travail et atteindre les résultats prévus, de 2,87 milliards de dollars, ce qui représente un montant inchangé en valeur réelle par rapport à 2019, malgré des initiatives supplémentaires et la prescription de nouvelles activités. Conformément à la méthodologie budgétaire, le projet de budget prévoit un montant de 71,6 millions de dollars au titre de l'actualisation préliminaire, ce qui porte le total demandé à 2,94 milliards de dollars. Il laisse envisager une diminution nette de 96 postes et

prévoit d'affecter 643,9 millions de dollars aux missions politiques spéciales.

11. Ces chiffres reflètent les changements opérés dans quatre domaines principaux. Premièrement, en réponse aux demandes en faveur d'un appui aussi large que possible à la réalisation des objectifs de développement durable, l'Organisation propose d'augmenter le financement des projets de coopération technique de 3,3 millions de dollars, soit environ 10 %. Ces projets répondraient de façon souple et réceptive à l'augmentation des besoins des États Membres dans ce domaine et compléteraient le système réformé des coordinateurs résidents. Le Secrétaire général convient que beaucoup considéreront ce chiffre comme symbolique en regard du montant total du budget, qui est certes lui-même rigide, mais son intention est de donner un signal très clair quant à la priorité accordée par l'Organisation au développement, ainsi qu'à la coopération technique à l'appui des projets des États Membres. S'il était libre d'aller plus loin, il souhaiterait que le Secrétariat oriente davantage ses travaux dans cette direction, en se consacrant de plus en plus au développement et en se préoccupant de plus en plus d'appuyer les États Membres dans l'exécution de leurs projets.

12. Deuxièmement, l'Organisation souhaite accroître de 2,4 millions de dollars le financement de la formation et du perfectionnement du personnel afin de faciliter l'évolution de la culture institutionnelle et le développement des capacités dont dépend le succès des réformes. Il sera indispensable d'investir dans la formation et le perfectionnement du personnel pour parvenir au changement de culture institutionnelle nécessaire à l'obtention de résultats. Compte tenu de la situation mondiale actuelle et de l'évolution des technologies et des méthodes de travail, il est évident que toute organisation qui n'investit pas massivement dans son personnel et dans la formation de son personnel sera incapable de faire face efficacement aux défis des temps nouveaux. Une fois de plus, la proposition du Secrétaire général est très en deçà de ce qu'il aurait voulu faire, mais elle indique clairement qu'il faut accorder la priorité à la formation et à l'amélioration de la capacité du personnel de s'acquitter de ses tâches conformément aux mandats de l'Organisation.

13. Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies met actuellement en œuvre trois mécanismes d'enquête, concernant respectivement le Myanmar, l'État islamique d'Iraq et du Levant et la Syrie. En réponse aux demandes de l'Assemblée générale, elle a proposé un montant de 17,8 millions de dollars, incluant le financement de 60 postes temporaires, pour le

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

14. Quatrièmement, l'Assemblée générale a confié de nouveaux mandats et des mandats élargis à l'Organisation, qui a en conséquence présenté des propositions budgétaires s'élevant à 18,2 millions de dollars à l'appui d'activités découlant des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme. Des réductions des dépenses de 59,2 millions de dollars, qui représentent des économies appréciables sans pour autant compromettre la pleine et efficace exécution des mandats, ont également été réalisées.

15. Les informations sur le montant des ressources nécessaires, y compris les informations relatives aux organes de décision, sont désormais présentées de manière plus accessible. Les nouveaux éléments visuels comprennent des graphiques et des diagrammes. La transparence a été renforcée par le fait que les données sont présentées dans la perspective de plusieurs exercices et que les ressources nécessaires sont ventilées par sous-programme et par catégorie de dépenses. Pour donner suite à l'engagement pris par le Secrétaire général de rendre l'Organisation plus respectueuse de l'environnement, et à la demande de l'Assemblée générale, le document budgétaire présente des informations sur les mesures prises par l'ensemble des services pour atteindre cet objectif. En outre, pour la première fois, l'Organisation a tiré parti des moyens offerts par le projet relatif au progiciel de gestion intégré, Umoja, pour établir le projet de budget-programme. Umoja est l'un des éléments qui ont permis l'établissement d'un budget annuel et facilitera également le suivi de son exécution au niveau mondial. Toutes les modifications apportées aux trois parties du projet – le plan-cadre, le plan-programme et les besoins en ressources – visent à mieux montrer comment l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de ses mandats.

16. Le projet de budget-programme est le résultat d'une réflexion approfondie sur la voie à suivre et d'un engagement profond à l'égard des efforts communs de l'Organisation. Or, celle-ci est confrontée à une grave crise financière. Pour être plus précis, il s'agit d'une grave crise de liquidités. L'équation est simple : sans argent, le budget ne peut être correctement exécuté. Pour l'exercice biennal en cours, l'exécution du budget n'est plus fonction de la planification des programmes, mais des liquidités disponibles. En 2019, les gestionnaires ont reçu, en raison de ces contraintes de

liquidités, l'instruction d'ajuster les recrutements et les dépenses autres que celles afférentes aux postes. Cela compromet l'exécution des mandats et va à l'encontre de l'action menée par l'Organisation pour mettre moins l'accent sur les ressources et davantage sur les résultats. Il découle également de cette situation que les dépenses effectives de l'Organisation ne donnent pas une indication précise de ses besoins réels au cours de l'année. Elles donnent en revanche une indication des ressources qui n'ont pas pu être dépensées comme et quand il le fallait, faute d'avoir été reçues à temps. Aussi le Secrétaire général demande-t-il instamment aux membres du Comité de ne pas réduire les prévisions de dépenses pour 2020 sur la base des dépenses effectives passées, car une telle approche ne ferait qu'aggraver une situation déjà alarmante. Au lieu de cela, il demande au Comité d'autoriser que les soldes non utilisés – même s'ils sont faibles – servent à compléter les réserves de liquidités.

17. Au début de 2019, le Secrétaire général a proposé des mesures en vue de régler les crises financières auxquelles l'Organisation était confrontée. Les États Membres ont répondu favorablement à certaines des propositions relatives au budget des opérations de maintien de la paix ; il leur est reconnaissant de cette réponse, qui réduira, sans toutefois la résorber complètement, la dette envers les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Cependant, la crise du budget ordinaire n'a pas été réglée et la situation continue de se détériorer. En octobre 2019, l'Organisation accusera le plus lourd déficit de cette décennie. Elle risquait d'épuiser les réserves de liquidités des missions de maintien de la paix achevées, et d'entamer le mois de novembre 2019 sans assez de liquidités pour assurer la rémunération du personnel.

18. La situation serait bien pire si le Secrétaire général ne s'employait pas, depuis janvier 2019, à réduire les dépenses, à aligner le taux effectif de vacance de postes de l'Organisation sur le taux approuvé et à gérer la trésorerie sur une base mensuelle. Sans ces mesures, il n'y aurait pas eu assez de liquidités pour assurer l'ouverture du débat général et la tenue des réunions de haut niveau en septembre 2019. La semaine dernière encore, le Secrétaire général a dû prendre des mesures extraordinaires pour faire face à une pénurie de liquidités sans précédent. Les postes vacants ne peuvent pas être pourvus, les voyages se limiteront aux déplacements essentiels, des réunions devront sans doute être annulées ou reportées, la diffusion sur Internet d'événements non prescrits ne sera pas possible et l'appui aux réunions devra être ajusté. Le Secrétariat ne sera plus en mesure d'accueillir des manifestations non prescrites après 18 heures. Ces mesures auront des

répercussions sur les opérations à New York, Genève, Vienne et Nairobi et dans les commissions régionales. Le travail de l'Organisation et les réformes entreprises sont menacés.

19. En présentant le projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général réitère son appel aux États Membres pour qu'ils s'engagent de nouveau à s'acquitter de leurs obligations financières intégralement et en temps voulu. Il remercie les États Membres qui l'ont fait. Il remercie de même ceux qui continuent de faire tout leur possible pour honorer leurs obligations malgré une situation économique difficile. Il a également invité les États Membres à envisager des mesures propres à atténuer les obstacles structurels qui empêchent l'Organisation de gérer plus efficacement ses ressources.

20. Pour que l'Organisation puisse exécuter efficacement l'intégralité de son programme de travail, il est impératif que les États Membres l'appuient financièrement en établissant des budgets réalistes et en versant leurs contributions en temps voulu, l'objectif étant d'assurer une situation financière stable tout au long de l'année. Le Secrétaire général et ses représentants resteront disponibles pour répondre aux questions, apaiser les inquiétudes et faciliter les décisions.

21. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7), dit que ce rapport est le résultat d'un examen approfondi du projet de budget du Secrétaire général, tel qu'il figure dans les documents principaux et le complément d'information sur les prévisions budgétaires, et qu'il s'appuie également sur les informations communiquées au cours des débats du Comité par le Secrétaire général et ses représentants. Le rapport du Comité consultatif porte sur l'estimation des ressources nécessaires pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à l'exception des ressources proposées pour les missions politiques spéciales, dont un examen détaillé sera présenté séparément.

22. S'il admet qu'il était difficile de présenter des informations budgétaires qui se prêtent à une comparaison entre les ressources proposées pour 2020 et les ressources approuvées pour l'exercice biennal 2018-2019, en l'absence à la fois d'un montant de crédit approuvé par l'Assemblée générale pour la seule année 2019 et d'une estimation préliminaire pour 2020, le Comité consultatif estime qu'une explication et une justification plus claires de la base de comparaison utilisée auraient pu être données. Il note que des

éléments supplémentaires, non contenus dans le projet de budget présenté à la présente séance, auraient une incidence sur le niveau global des ressources nécessaires pour 2020. Ces éléments comprennent les projets de construction en cours, le projet de Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et un certain nombre d'activités dont les incidences financières restent à déterminer. Le Comité consultatif est convaincu que ces besoins supplémentaires seront examinés conformément aux procédures budgétaires établies.

23. Le Secrétaire général a indiqué que son projet permettrait à l'Organisation d'exécuter ses mandats dans leur intégralité et de manière efficace et que, à la suite d'un examen interne des ressources, des réductions des dépenses de 59,2 millions de dollars y étaient prévues. Le Comité consultatif considère qu'il conviendrait, dans les futurs projets de budget, de mieux expliciter les variations de ressources, notamment celles qui découlent de mesures d'efficacité, de gains de productivité ou d'améliorations techniques. Il a également fait des observations détaillées sur la méthodologie, le format et la présentation du projet de budget pour 2020 et a formulé des recommandations pour les projets futurs. En particulier, il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure des explications claires et complètes sur les méthodes approuvées à appliquer dans le cadre des projets de budget-programme pour les exercices budgétaires 2021 et 2022, en se référant aux dispositions applicables des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 47/212 A et 72/266 A. En outre, le Secrétaire général devrait indiquer clairement quelle dispositions et règles il propose de suspendre ou de ne plus appliquer pendant la période expérimentale de budgétisation annuelle.

24. La présentation retenue par le Secrétaire général, qui rassemble le plan-programme et le projet de budget pour 2020 dans un seul et même rapport dont ont été saisis simultanément différents organes subsidiaires appuyés par les mêmes bureaux du Secrétariat, a notamment eu une incidence sur les entretiens que le Comité consultatif a tenus avec les fonctionnaires du Secrétariat, le déroulement de la procédure d'examen et l'exactitude de l'information fournie dans la documentation. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général procédera à une évaluation de l'incidence des modifications du cycle budgétaire sur les travaux des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, qu'il y inclura des propositions visant à préserver le caractère séquentiel des processus d'examen et qu'il en transmettra les conclusions à l'Assemblée générale pour examen.

25. Tout en étant conscient des difficultés que pose le passage à un exercice budgétaire annuel, le Comité consultatif estime que la tâche est rendue plus difficile encore du fait de la présentation fragmentée de l'information budgétaire, de l'absence d'informations sur les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019 et des incidences qu'a la présentation révisée sur la procédure d'examen elle-même. Globalement, il estime que la nouvelle présentation budgétaire ne favorise pas la cohérence d'ensemble du budget, car elle ne fait pas clairement et explicitement le lien entre les ressources demandées et les activités dont le Secrétariat est chargé en exécution de son mandat.

26. Dans la nouvelle présentation, l'information relative aux programmes et l'information financière pour chaque sous-programme ou composante du budget se trouvent dans plusieurs parties du fascicule budgétaire et du document complémentaire, alors qu'auparavant elles étaient présentées ensemble, le document complémentaire venant apporter des précisions pour permettre une analyse approfondie des diverses catégories de dépenses. Le complément d'information présenté à l'appui du projet de budget pour 2020 ne contient que dans quelques cas des explications sur les modifications du niveau proposé des ressources. En outre, tout en notant que le fascicule du budget contient un diagramme à barres présentant les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, le Comité consultatif fait observer que les commentaires explicatifs sont pour la plupart très généraux et dépourvus d'éléments précis d'information. En outre, étant donné qu'aucune information agrégée au niveau des programmes n'a été présentée à des fins de comparaison, il est difficile d'analyser les variations et les tendances générales.

27. Les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport entraîneraient une réduction globale de 11,4 millions de dollars par rapport au projet de budget du Secrétaire général pour 2020. Dans l'ensemble, le Comité consultatif note que, pour 16 chapitres et 1 sous-chapitre du budget, il n'y a aucun changement dans la répartition des postes prévue pour 2020, alors que des réductions nettes sont proposées dans 10 chapitres et 3 sous-chapitres. Le Comité consultatif rappelle qu'il est préoccupé par le fait que le profil des effectifs proposé pour le Secrétariat fait à nouveau apparaître un nombre et une proportion croissants de postes de haut niveau de la classe D-1 et de rang supérieur, et que la poursuite des réductions d'effectifs dans les classes professionnelles inférieures risque de faire obstacle à d'importantes initiatives dans le domaine de la gestion des ressources humaines, telles

que le programme Jeunes administrateurs, et à d'autres actions visant à atteindre d'importants objectifs en matière de ressources humaines, comme ceux relatifs à l'équilibre géographique et à une représentation équilibrée des genres, ainsi qu'aux efforts de rajeunissement des effectifs du Secrétariat. En conséquence, le Comité consultatif recommande, à titre exceptionnel, de rejeter la proposition de supprimer six postes P-2 contenue dans le projet de budget pour 2020.

28. En outre, le Comité consultatif souligne à nouveau sa préoccupation concernant les cas d'affectation temporaire prolongée à des postes de haut niveau et recommande de pourvoir rapidement tous les postes vacants. Le Comité consultatif a également formulé un certain nombre d'observations et de recommandations au sujet des ressources autres que celles affectées à des postes, notamment les autres dépenses de personnel, les voyages, les consultants et les subventions et contributions.

29. **M. Kelapile** (Botswana), prenant la parole en sa qualité de Président du Comité du programme et de la coordination et présentant le rapport sur les travaux du Comité à sa cinquante-neuvième session (A/74/16), explique que, lors de l'examen des questions relatives au programme ayant trait au projet de budget-programme pour 2020, une attention particulière a été accordée aux changements découlant des décisions des organes et conférences intergouvernementaux ou de propositions du Secrétaire général. À sa cinquante-neuvième session, le Comité a examiné les documents concernant le projet de budget-programme dans son nouveau format, défini conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies. Conformément à son mandat, il a notamment examiné le plan-cadre du projet de budget-programme, le plan-programme, dans lequel figurait une description des programmes et sous-programmes pour 2020, et les informations sur l'exécution des programmes en 2018. Il a également pris en compte les informations concernant l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux.

30. Compte tenu des divergences entre États Membres sur certains aspects du plan-programme et des informations concernant l'exécution des programmes en 2018 dans le projet de budget-programme pour 2020, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine à sa soixante-quatorzième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « planification des programmes », tous les plans-programmes (1 à 28) du projet de budget-programme pour 2020. Pour ce qui est de l'évaluation, le Comité a formulé des

recommandations concernant les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur un certain nombre de départements du Secrétariat de l'ONU, de fonds et de programmes des Nations Unies et de structures de défense des droits de l'homme, et a examiné, sans faire de recommandations, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/74/67 et A/74/67/Corr.1). En ce qui concerne la coordination, il a formulé des recommandations sur le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2018 (E/2019/10) et a engagé l'Assemblée générale à prendre note de ce rapport. Enfin, il a examiné, sans faire de recommandations, le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2019/10).

31. **M. Bamyá** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du point 136 de l'ordre du jour, rappelle que la Cinquième Commission a la lourde et complexe tâche d'examiner le premier plan-programme et le premier budget portant sur un exercice annuel à être établis depuis près de 45 ans. Depuis l'adoption de la budgétisation par programmes en 1974, le Groupe a maintes fois affirmé l'importance de la planification des programmes et, par conséquent, du rôle joué par le Comité du programme et de la coordination pour ce qui est de donner à l'Assemblée générale les moyens de traduire ses mandats en programmes réalisables. Que ce soit en séance plénière ou dans les grandes commissions, l'Assemblée doit continuer d'examiner les recommandations du Comité et de prendre des décisions à leur sujet. Rappelant que le Comité fournit une assistance en interprétant les mandats confiés par les organes délibérants et en élaborant des procédures d'évaluation destinées à améliorer la conception des programmes et à éviter les chevauchements et les doubles emplois, le Groupe continue à défendre les prérogatives de ce dernier, qui est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination.

32. Ayant examiné le rapport du Comité, le Groupe s'inquiète de ce que les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A n'ont pas été appliquées par le Secrétariat de la manière attendue. Le fait que le cycle budgétaire annuel soit encore dans sa phase d'essai et qu'une part d'erreur soit par conséquent

inévitabile ne saurait expliquer le mépris évident dans lequel sont tenues certaines règles et procédures établies. Ses membres n'ayant pu se mettre d'accord sur le plan-programme et sur l'évaluation d'un certain nombre d'entités par le Bureau des services de contrôle interne, le Comité a pris la décision inédite de renvoyer l'ensemble du plan-programme à l'Assemblée générale pour examen sans faire de recommandations. Le Groupe est préoccupé par les délais serrés dans lesquels le projet de budget-programme a été établi par le Secrétariat, analysé par le Comité consultatif et présenté à l'Assemblée générale, alors même que le plan-programme n'avait pas été approuvé au niveau intergouvernemental. Cette situation est comparable à celle d'un gouvernement qui devrait établir son budget en l'absence de plan et de priorités nationales. Si l'on considère qu'il n'est guère voire pas important qu'une structure intergouvernementale supervise la procédure budgétaire et examine les directives relatives aux programmes fournies par le Comité, on compromettra la légitimité des mandats de l'Organisation.

33. Conscient de l'impératif d'efficacité, le Groupe est disposé à faire preuve de souplesse quant au calendrier des consultations sur le plan-programme et sur le budget-programme, qui doivent être tenues à des dates rapprochées. Il souligne toutefois que ces questions, bien qu'étroitement liées, ne sont pas interchangeables et qu'elles doivent donc faire l'objet de consultations bien distinctes. En application du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, tout accord sur tel ou tel chapitre du budget ne peut être obtenu qu'après examen des programmes et sous-programmes correspondants.

34. Au cours des consultations sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe abordera d'autres aspects importants des travaux du Comité, notamment l'évaluation du programme du Bureau de la CNUCED et de ceux des commissions économiques régionales et l'évaluation de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Il appellera également à une plus grande coordination avec le Corps commun d'inspection, d'autant plus que celui-ci n'avait pas présenté de rapport au Comité en 2019.

35. Prenant la parole sur le point 135 de l'ordre du jour, il précise que le budget, qui donne à l'Organisation les ressources qui lui permettent de s'acquitter de sa mission et d'exécuter ses mandats, n'est pas qu'un outil financier et comptable : il reflète la vision stratégique du Secrétaire général s'agissant de l'exécution des priorités et des mandats convenus par les États Membres. Le Groupe demande au Secrétariat et à tous

les États Membres de se conformer strictement aux décisions de l'Assemblée générale. Ainsi, aucune modification ne devrait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires ou aux dispositions du règlement financier établies sans que l'Assemblée l'ait préalablement examinée et approuvée. Le budget-programme étant l'un des points les plus importants de l'ordre du jour à examiner durant la partie principale de la session, la Commission doit lui allouer suffisamment de temps dans son programme de travail.

36. Tout en constatant que le passage à un budget annuel pose des difficultés et en saluant les efforts déployés par le Secrétariat pour présenter un projet de budget plus accessible, le Groupe s'inquiète de ce que la nature séquentielle de l'examen effectué par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif n'a pas été préservée, ce qui est contraire aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale et nuit non seulement au respect du calendrier mais aussi à l'exactitude des documents concernés. Comme les prévisions de dépenses reposent sur un plan-programme qui n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée générale, le lien entre les ressources proposées et les activités prescrites de l'Organisation est remis en cause. Le Groupe prend également note des préoccupations exprimées par le Comité consultatif quant au niveau de détail des informations figurant dans la nouvelle présentation du projet de budget et attend avec intérêt l'examen de cette question dans le cadre de consultations plénières. En ce qui concerne le projet de budget-programme lui-même, le Groupe a constaté que les « mesures d'efficacité » et les « gains de productivité » manquaient de clarté et ne faisaient pas l'objet d'une justification. Il partage l'opinion du Comité consultatif selon laquelle il fallait fournir des explications plus claires si ces éléments devaient entraîner des variations des ressources demandées.

37. Quatre ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et moins de dix ans avant la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs correspondants, le Groupe souhaite rappeler que la mise en œuvre du Programme est une condition *sine qua non* si l'on veut établir les bases de la paix et de la stabilité. La paix et la sécurité internationales et le développement international sont les deux facettes d'une même réalité. Le Groupe demande donc un renforcement du pilier Développement de l'Organisation. Il s'inquiète de ce qu'il est prévu de réduire les ressources allouées à des entités essentielles à ce pilier, comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la CNUCED et

les commissions économiques régionales. Il cherchera à obtenir des informations complémentaires sur les réductions proposées dans le cadre des consultations plénières.

38. Le Groupe a constaté avec préoccupation le déséquilibre croissant entre les contributions statutaires et les contributions volontaires. Alors que les contributions statutaires ne cessent de diminuer, le projet de budget prévoit une augmentation substantielle des contributions extrabudgétaires par rapport aux estimations pour 2019, ce qui conduit à une situation dans laquelle, même si les organes délibérants établissent des mandats et des priorités, les domaines bénéficiant de davantage de contributions volontaires risquent d'être privilégiés. Le Groupe s'oppose fermement à toute manipulation de ce type dans l'exécution des mandats de l'Organisation et réaffirme sa position de longue date, à savoir que des ressources suffisantes doivent être allouées pour l'exécution de ces mandats. En outre, ayant constaté que le montant des ressources extrabudgétaires a augmenté de 34 % entre 2014 et 2020, il souligne que tous les postes financés au moyen de ces ressources doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, et que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation.

39. **M. Vale de Almeida** (Observateur de l'Union européenne) prend la parole au nom de l'Union européenne. L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine, s'associent à sa déclaration. L'orateur dit que l'Union européenne est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir présenté un budget-programme clairement axé sur les résultats et reflétant de manière équitable et précise les besoins de l'Organisation, en trouvant un équilibre entre la prise en compte des nouveaux mandats prescrits et l'intégration de méthodes de travail plus modernes pour les fonctions d'appui. Le passage à un cycle budgétaire annuel devrait permettre au budget-programme de donner à l'Organisation la souplesse dont elle a besoin dans un monde en constante évolution. Le budget doit revêtir un caractère stratégique, prévoir des crédits suffisants pour assurer l'exécution des mandats au Siège et sur le terrain et laisser au Secrétaire général et à son équipe de hauts fonctionnaires la marge de manœuvre nécessaire pour obtenir des résultats et gagner en efficacité à tous les niveaux de l'Organisation.

40. L'Union européenne soutient depuis longtemps le programme de réforme du Secrétaire général et se

félicite des résultats déjà obtenus, tout en constatant qu'il est possible et nécessaire de prendre d'autres mesures pour rendre le budget-programme plus réactif. Les esprits les plus brillants du Secrétariat doivent se concentrer sur la réforme et l'exécution des mandats plutôt que sur la gestion des liquidités. La rigidité déjà excessive du processus budgétaire étant encore aggravée par la situation de trésorerie actuelle, l'Union européenne appelle tous les États Membres à verser leurs contributions intégralement et dans les délais.

41. La Cinquième Commission joue un rôle essentiel pour ce qui est de concrétiser la vision du Secrétaire général et de parvenir à mettre en place de meilleures structures d'appui, une décentralisation plus intelligente, plus de transparence et une meilleure application du principe de responsabilité. Sa résolution sur le budget-programme doit refléter ce rôle. L'Union européenne, qui défend depuis longtemps un multilatéralisme efficace, réaffirme sa volonté de fournir à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats que les États membres lui ont confiés.

42. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que, à cette époque où le multilatéralisme est menacé, une Organisation des Nations Unies dynamique est plus que jamais nécessaire. L'ASEAN soutient l'action menée par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus souple et plus réactive, et pour améliorer l'exécution de ses mandats. Pour être efficace, l'ONU doit disposer de procédures de planification des programmes et de budgétisation solides et sensées. Le passage d'un budget biennal à un budget annuel est l'occasion d'améliorer le processus budgétaire, mais le Comité ne doit pas négliger les procédures établies et éprouvées qui ont permis dans le passé un débat rigoureux sur le budget. Prenant note des commentaires du Comité consultatif sur la nouvelle présentation du budget, l'ASEAN convient que la transition est complexe, mais, voyant des possibilités d'amélioration, elle encourage le Secrétariat à tirer systématiquement parti des meilleures pratiques.

43. Bien que son budget ordinaire n'ait pas augmenté en termes réels, l'Organisation continue de voir le nombre de ses mandats augmenter régulièrement. Les États Membres doivent être réalistes : ils ne peuvent pas exiger d'elle qu'elle fasse plus tout en lui donnant moins. Les ressources de l'Organisation doivent être à la hauteur des mandats qui lui ont été confiés. Les coupes arbitraires dans le projet de budget ou le blocage délibéré de ressources sont des pratiques qui ne devraient pas avoir leur place à l'ONU et qui sont

pourtant une réalité depuis des années. Si elles ne sont pas contrôlées, ces contraintes artificielles ne feront que saper l'action de l'Organisation. Le Secrétaire général s'est engagé à produire des résultats sur le terrain, et les États Membres doivent l'y aider par leurs paroles comme par leurs actes.

44. Constatant que les prévisions initiales pour le financement des missions politiques spéciales représentent plus de 22 % du budget proposé pour 2020, et tout en saluant le rôle joué par les missions dans l'action de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, l'ASEAN estime que l'Assemblée générale devrait examiner sérieusement les modalités de financement de ces missions, en les comparant à celles d'autres priorités de développement. La réforme du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation a rendu cet examen d'autant plus pertinent.

45. **M. Lauber** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que l'Organisation – dont on a plus que jamais besoin – tire sa force de sa capacité à s'acquitter comme il convient des mandats qui lui sont confiés par les États Membres et des ressources qu'elle est en mesure d'allouer en vue d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la Charte et d'autres textes fondamentaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les États Membres ont la responsabilité collective de doter l'Organisation de ressources suffisantes, en utilisant comme principal outil stratégique le processus de planification et d'exécution du budget.

46. Tout en se félicitant de l'adoption et de l'application des initiatives de réforme proposées, la Suisse et le Liechtenstein estiment que la réforme doit aller plus loin. Vu la situation difficile dans laquelle des problèmes de liquidités persistants ont plongé l'Organisation, ils préconisent un renforcement du rôle joué par le Secrétaire général en tant que chef de l'administration. Ce rôle s'accompagne de l'obligation de garantir le respect du principe de responsabilité et la transparence vis-à-vis des États Membres. Les États Membres, quant à eux, doivent s'abstenir de toute microgestion en ce qui concerne l'Organisation, et se garder par exemple de créer ou de supprimer des postes au cas par cas.

47. Comme il vaut mieux prévenir que guérir, les efforts de prévention des conflits revêtent une importance cruciale et sont, à juste titre, au cœur des plans de réforme du Secrétaire général. Pour exploiter pleinement le potentiel des mesures de prévention des conflits et de médiation, il convient d'accorder à celles-ci une attention particulière et un financement

suffisant. Adoptant la même approche sur la question de la responsabilité, les deux délégations estiment résolument qu'il faut amener les auteurs des crimes les plus graves à répondre de leurs actes et se félicitent donc de l'inclusion dans le budget ordinaire du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

48. Pour atteindre ses objectifs, en particulier les objectifs de développement durable, et pour prévenir les conflits et promouvoir ainsi la paix et la sécurité, l'ONU doit disposer d'un pilier Droits de l'homme solide. Les autres piliers, Développement et Paix et sécurité, sont liés à celui-ci. Ces trois piliers constituent les principales priorités de l'Organisation et font partie intégrante du programme de réforme du Secrétaire général. La Suisse et le Liechtenstein sont déterminés à faire en sorte que le pilier Droits de l'homme reçoive, au titre du budget ordinaire, les ressources nécessaires pour que l'ONU puisse s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par ses États Membres.

49. **M. Blanchard** (Canada) déclare que sa délégation appuie sans réserve les propositions du Secrétaire général relatives au budget-programme, notamment la hausse envisagée de 10 % du financement des projets de coopération technique destinés à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Bien que peu importante, cette augmentation encourage les États Membres à joindre leurs forces à celles du Secrétariat pour obtenir des résultats visibles sur le terrain et contribuera ainsi à préserver la crédibilité de l'action multilatérale. Le Canada soutient également la proposition visant à augmenter les fonds alloués à la formation et au perfectionnement du personnel. La réforme du système des Nations Unies a avancé mais le personnel de l'ONU, des coordonnateurs résidents aux fonctionnaires du Secrétariat, a besoin d'aide pour s'adapter aux nouvelles tâches à accomplir. Le Canada, qui est fier d'avoir payé sa contribution en totalité et dans les délais, déplore la crise de liquidités à laquelle l'Organisation est confrontée. Comme les déclarations faites au nom de l'ASEAN et de l'Union européenne le montrent clairement, les États Membres doivent assumer leurs responsabilités s'agissant de contribuer au succès de l'Organisation. À une époque où le rôle de l'ONU est de plus en plus important, il ne faut pas tenter d'affaiblir sa mission et son efficacité en réduisant les apports de fonds.

50. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) estime que les modifications apportées au budget de l'Organisation, préconisées depuis longtemps par les

États-Unis, constituent un progrès pour le programme de réforme du Secrétaire général et devraient permettre d'améliorer la prévisibilité des ressources. Elle tient à assurer le Secrétaire général que les États-Unis prennent au sérieux les préoccupations financières dont il a parlé et qu'ils continueront à jouer leur rôle en veillant à effectuer leurs paiements, compte tenu de leur exercice financier et de la disponibilité des fonds. Sa délégation se félicite de la nouvelle présentation du budget, qui met l'accent sur les résultats et la prise en main des programmes par les hauts fonctionnaires, et demande instamment que les innovations et les améliorations se poursuivent à cet égard. Si l'utilisation de mesures des résultats plutôt que d'indicateurs de succès est une bonne initiative, il faut faire des efforts supplémentaires pour veiller à ce que ces mesures permettent l'application effective du principe de responsabilité.

51. Le passage à un cycle budgétaire annuel a également été l'occasion de réévaluer les besoins liés à l'exécution des mandats, compte tenu notamment du fait que quatre départements ont été créés ou restructurés dans le cadre de la réforme du Secrétaire général. Tous les départements et bureaux doivent redoubler d'efforts pour repérer et éliminer les doubles emplois. Lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, la Cinquième Commission devrait chercher dans tous les chapitres du budget où il est possible d'obtenir des gains d'efficacité, cette recherche ne devant pas être limitée et aucune rubrique ne devant être déclarée intouchable.

52. L'existence de besoins de financement supplémentaires et la pratique de l'actualisation des coûts, qui laissent présager une augmentation de plus de 200 millions de dollars du projet de budget-programme, suscitent des inquiétudes. Si une partie des crédits supplémentaires nécessaires découle de nouveaux mandats et sera évaluée dans un souci d'efficacité budgétaire, un grand nombre de ces « ajouts » sont en fait des besoins prévus et récurrents. Le meilleur exemple est celui des projets de construction en cours, mais il y a d'autres cas dans lesquels les dépenses se répètent chaque année avec des montants variables. Il est possible et nécessaire d'inclure des prévisions dans le projet de budget, afin qu'on puisse les analyser correctement au regard de l'ensemble du budget et du volume budgétaire qui en découle. Sa délégation escompte qu'à plus long terme, les fluctuations de chaque budget annuel diminueront et que la pratique de l'actualisation des coûts sera éliminée. L'orateur se réjouit à l'idée de dialoguer de manière constructive en vue d'approuver un budget qui reflète les réformes du Secrétaire général, respecte la discipline financière et assure que l'Organisation dispose des ressources dont

elle a besoin pour remplir sa mission dans les principaux domaines prioritaires.

53. **M^{me} Xue Ailong** (Chine) déclare que la délégation chinoise souhaite faire plusieurs observations. Premièrement, la planification des programmes – manifestation concrète des mandats de l'ONU – est un processus devant toujours être pris en main et conduit par les États Membres, qui sont tenus d'adhérer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de respecter les prérogatives de ses principaux organes. S'appuyant sur le vieil adage chinois qui veut qu'«être bien préparé mène au succès et ne pas l'être à l'échec», la délégation chinoise demande que le rôle de la planification des programmes soit dûment reconnu et que ce processus tienne compte au mieux des intérêts et aspirations des États Membres et vise le consensus le plus large possible. Deuxièmement, la planification des programmes, qui guide les activités de l'ONU, devrait mettre davantage l'accent sur le Programme 2030, notamment sur des priorités telles que la croissance économique, le développement durable et le développement en Afrique. Les États Membres devraient suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes afin d'en améliorer continuellement l'efficacité, l'efficience, la transparence et la responsabilité. Troisièmement, compte tenu de la contribution de longue date du CPC aux travaux de la Cinquième Commission, ses fonctions devraient être maintenues, son rôle délibératif devrait être renforcé et la séquence des débats sur la planification des programmes dans les organes compétents devrait être suivie.

54. Quatrièmement, la planification des programmes doit servir de base à l'établissement du budget : la logique intrinsèque du processus budgétaire de l'ONU est que les mandats législatifs en constituent le point de départ, débouchant sur des programmes et des sous-programmes et aboutissant au budget-programme. Ce processus permet à l'ONU de s'acquitter de ses fonctions et constitue un élément fondamental de sa gouvernance. La Chine préconise un financement adéquat et durable des programmes, en particulier ceux axés sur le développement, et demande à la Cinquième Commission d'améliorer la supervision et la gestion des ressources extrabudgétaires afin d'en garantir une utilisation transparente, réglementée et conforme aux politiques de l'ONU. Cinquièmement, l'établissement d'un budget annuel pour une période d'essai, élément central de la réforme de la gestion mise en place par le Secrétaire général, doit se faire dans le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale compte tenu des incidences de ce processus sur l'exécution des mandats en cours et la gestion budgétaire future. En

conséquence, le mandat prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A devrait être exécuté dans le respect des procédures et du format établis, en faisant preuve de plus de précision et de pragmatisme lors de l'établissement du budget, en consolidant l'exécution du budget et le contrôle interne et en veillant à ce que les États Membres reçoivent les informations dont ils ont besoin pour procéder à leur examen.

55. Au cours des 70 années qui se sont écoulées depuis sa fondation, la République populaire de Chine a beaucoup fait pour faire avancer la cause du socialisme à la chinoise et contribuer à la paix et au développement dans le monde. Parallèlement, c'est toujours un pays en développement à part entière qui fait face au problème majeur d'un développement inégal et inadéquat. La Chine, en tant que pays en développement responsable et deuxième contributrice au budget de l'ONU, s'est acquittée de l'intégralité de ses obligations financières en temps voulu, démontrant par ses actions son ferme soutien à la cause de l'ONU et du multilatéralisme.

56. **M^{me} Khyne** (Myanmar) dit que la délégation du Myanmar est tout à fait consciente du rôle et des responsabilités propres à la Cinquième Commission, et n'a donc pas l'intention d'entamer un débat thématique sur les questions relatives aux droits de la personne. Elle souhaite toutefois exprimer de sérieuses réserves concernant le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar dont il est fait mention dans le projet de budget-programme [A/74/6 (Sect. 8)], le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7) et le rapport du CPC (A/74/16). Comme elle l'a déclaré à de précédentes occasions, la délégation du Myanmar s'oppose à la création de ce mécanisme et ne coopérera pas avec lui. Il s'agit du produit d'un ensemble de résolutions biaisées et discriminatoires concernant le Myanmar adoptées par le Conseil des droits de l'homme dans un climat très polarisé, qui n'est rien de plus qu'un ajout aux mécanismes relatifs aux droits de la personne existants axé sur un seul État Membre et entraîne des doubles emplois et un gaspillage de ressources. Si le Myanmar tient en haute estime l'action menée par l'ONU, a fait de la coopération avec elle un principe fondamental de sa politique étrangère et ne craint pas d'être soumis à l'examen de la communauté internationale, il n'a d'autre choix que de rejeter les multiples tentatives injustes et flagrantes d'exercer sur lui des pressions politiques injustifiées, accompagnées d'accusations sans fondement sous le prétexte de la défense des droits de la personne.

57. Le Myanmar a fait l'objet d'au moins sept mécanismes, y compris la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de

l'homme au Myanmar, entraînant des dépenses de plus de 35 millions de dollars au titre du budget ordinaire, dont l'approvisionnement en ressources est précaire. Les méthodes d'enquête biaisées de ces mécanismes ont donné lieu à d'innombrables rapports partiels et unilatéraux qui présentent des récits sensationnalistes et violent la souveraineté du pays. Nombre de ces mécanismes ont considérablement outrepassé leur mandat, faisant preuve d'hostilité envers le Gouvernement démocratiquement élu et le peuple pacifique du Myanmar. Le Mécanisme d'enquête indépendant est une nouvelle tentative de corroborer les récits non vérifiés recueillis par la mission internationale indépendante d'établissement des faits et de préparer des dossiers pour de futurs tribunaux que le Myanmar n'acceptera jamais. Les ressources proposées au titre du Mécanisme pour la seule année 2020 dépassent les 15 millions de dollars, ce qui porterait le total des dépenses pour les deux années depuis sa création à environ 27 millions de dollars et représenterait près de 26 % des ressources que l'ONU consacre à l'ensemble des affaires juridiques. Le niveau de dotation proposé de 62 fonctionnaires serait entièrement financé par le budget ordinaire, sans savoir combien de temps le Mécanisme continuera d'exister.

58. L'une des principales responsabilités de la Cinquième Commission consiste à faire en sorte que suffisamment de ressources soient disponibles pour assurer l'exécution des mandats de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. La délégation du Myanmar souhaite rappeler à la Commission que pour remédier à la situation complexe qui dure depuis de nombreuses années, une coopération et une bonne compréhension des faits qui la sous-tendent sont nécessaires. Ce n'est pas en utilisant les ressources limitées de l'ONU pour financer plusieurs mécanismes redondants d'une impartialité douteuse que l'on réglera le problème. Plutôt que de consacrer des dépenses disproportionnées à la question du Myanmar, il serait plus utile d'utiliser ces ressources à l'appui du processus de rapatriement en cours. Sans le consentement et la coopération du pays concerné, aucun mécanisme ne peut produire de résultats tangibles.

59. La délégation du Myanmar tient à réaffirmer que le Gouvernement du pays ne s'oppose pas à l'obligation de rendre des comptes pour tout acte répréhensible, qu'il est disposé à la faire respecter, qu'il en a les moyens et qu'il sympathise sincèrement avec les personnes touchées par ces actes dans l'État rakhine. Toutefois, contrairement à l'hypothèse de planification des programmes proposée, le Myanmar ne contribuera pas au Mécanisme d'enquête indépendant, s'opposant à la pratique du deux poids, deux mesures et à l'application

sélective et discriminatoire des normes relatives aux droits de la personne. La pratique qui consiste à tenir compte des résolutions politisées visant un pays du Conseil des droits de l'homme dans les activités juridiques de l'ONU sape le système des Nations Unies et le droit international. Partageant pleinement les préoccupations légitimes du Myanmar, un certain nombre de délégations du CPC ont exprimé leur vive opposition et leur désaccord concernant l'inclusion du Mécanisme dans le projet de budget-programme. Tout en souscrivant pleinement à l'action que mène l'ONU pour protéger et promouvoir les droits de la personne, la délégation du Myanmar estime que la Cinquième Commission devrait envisager sérieusement, lors de ses consultations ultérieures, d'arrêter de gaspiller du temps et des ressources pour des mécanismes injustifiables et discriminatoires visant un seul État Membre et créant des doubles emplois.

60. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) affirme que la délégation qatarienne continue d'apporter son plein appui aux réformes entamées par le Secrétaire général, qui visent à rendre l'ONU plus efficace, transparente et responsable, et mieux à même de remplir son rôle au XXI^e siècle. Elle souscrit au contenu de la proposition de budget-programme pour 2020, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030. Elle préconise l'ouverture de crédits au titre du budget ordinaire pour financer le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Cela permettrait d'améliorer la planification et la prévisibilité des ressources et de rendre le Mécanisme plus transparent et crédible.

61. Afin de permettre à l'ONU d'exécuter ses mandats en matière de paix et de sécurité internationales de la manière la plus optimale et la plus cohérente possible, le Qatar a annoncé en 2018 qu'il contribuerait au financement de ses activités de base, notamment au fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents.

62. **M. Hoshino** (Japon) dit que, le projet de budget-programme pour 2020 étant le premier du genre depuis le début de la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général entamées en janvier 2019, il souhaite rappeler l'accent mis par la délégation japonaise sur les principes de responsabilité et de transparence totale lors des délibérations concernant ces réformes. À cet égard, la délégation japonaise examinera attentivement la méthodologie employée, notamment à la lumière des résolutions applicables de l'Assemblée générale, et les besoins budgétaires qui en découlent. Tout en notant

que, pour 2020, le Secrétaire général a proposé un budget de 2,8683 milliards de dollars avant actualisation des coûts, la délégation japonaise souhaite procéder à une évaluation objective du niveau global du budget afin de bénéficier d'une vue d'ensemble englobant les éléments non repris dans le présent projet de budget mais devant être examinés ultérieurement.

63. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) déclare que le passage à un budget annuel affecte non seulement l'intervalle entre les budgets, mais également la présentation et le format des recettes et des dépenses relatives à la réalisation des objectifs et priorités de l'ONU à court et moyen termes. La délégation mexicaine apprécie l'action menée par le Secrétaire général pour établir un projet de budget fondé sur une évaluation réaliste des besoins par rapport aux demandes de crédits. L'objectif est de répondre aux mandats de fond de l'ONU de manière dynamique, cohérente et efficace à tous les niveaux.

64. Appuyant l'accélération des réformes en cours pour favoriser l'établissement d'une culture de gestion axée sur les résultats, la délégation mexicaine demande que les ressources versées à l'ONU par les États Membres soient utilisées de manière transparente et responsable. Le pays apprécie également la place accordée dans le projet de budget-programme aux initiatives en faveur du développement durable, qu'il considère comme un moyen de contribuer à la prévention des conflits et à la promotion d'une paix durable. Selon lui, suffisamment de ressources doivent être allouées pour assurer le repositionnement du système de développement et le financement de missions politiques spéciales et de mécanismes de défense des droits de la personne.

65. Le Mexique apprécie les recommandations du Comité consultatif concernant le projet de budget-programme, estimant qu'elles aideront à analyser et à élaborer un budget responsable, réaliste et équilibré qui donnera au Secrétariat les moyens de s'acquitter des mandats de l'ONU dans les délais et de la manière prévus.

66. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe constate la charge accrue qu'entraîne l'obligation pour les délégations des États Membres d'être présentes pendant les débats de la Cinquième Commission et du CPC, et tient à remercier les représentants du Secrétariat et du Comité consultatif pour les informations fournies. Toutefois, la Fédération de Russie s'interroge sérieusement sur le format et le contenu du projet de budget-programme. Aucune violation de la méthodologie de programmation ou de la discipline budgétaire ne doit être autorisée. La

délégation russe ne parvient pas à comprendre les critères qui ont conduit à faire passer certaines initiatives du Secrétaire général d'un financement par des contributions volontaires à un financement par le budget ordinaire. Elle est fermement convaincue que les ressources nécessaires à l'exécution de mandats n'ayant pas été approuvés devraient être prévues séparément, sous réserve de leur inclusion dans le cadre stratégique par le CPC. Il est inadmissible que des propositions soient examinées sans l'approbation du CPC.

67. La délégation russe tient à rappeler la lettre du 24 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie au sujet du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et à réaffirmer qu'elle n'est disposée à participer à la prise de décisions concernant le financement des programmes qu'une fois qu'ils ont été approuvés.

68. En se fondant sur la méthodologie existante, la délégation russe ne parvient pas à comprendre comment le niveau global des ressources demandées est relié au niveau des crédits approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019. À l'instar d'autres délégations, elle souhaite rappeler les exigences prévues par l'Assemblée dans sa résolution [72/266 A](#), et convient avec le Comité consultatif que le nouveau format du budget ne facilite pas l'analyse de la documentation budgétaire et les débats s'y rapportant. En particulier, peu d'attention a été accordée aux exigences relatives à la structure et au format des informations devant être fournies sur les objectifs attendus de l'ONU, les indicateurs de succès, les stratégies et les mandats. Pour une raison quelconque, les résultats escomptés étaient nettement moins nombreux que dans les projets de budget précédents. Les informations sur la mise en œuvre des recommandations et la suite donnée aux observations des organes de contrôle sont également lacunaires. Auparavant, ces informations étaient fournies en annexe.

69. La délégation russe est prête à engager un débat constructif, notamment sur ces questions, en gardant à l'esprit que la Cinquième Commission doit faire face à une charge de travail sans précédent durant la session en cours. La Fédération de Russie a déjà fait part de sa volonté d'examiner en parallèle les documents relatifs aux programmes et au budget, mais elle souhaite souligner que le budget ne peut être adopté qu'une fois les programmes approuvés.

70. **M. Ajeeb** (République arabe syrienne) dit qu'après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme et le rapport correspondant du Comité consultatif, la délégation syrienne souhaite réitérer son refus concernant l'établissement du prétendu Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et sa réserve catégorique concernant toute référence à cet organe dans les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif. Elle n'accepte ni ne reconnaît le mandat, les activités et les actions illégales du Mécanisme et rejette avec véhémence le principe consistant à financer cet organe illégal au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

71. La délégation syrienne souhaite réaffirmer et clarifier un certain nombre de réalités politiques et de principes juridiques fondés sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international, montrant clairement que le Mécanisme est un organe illégal que l'Assemblée générale n'a aucune prérogative pour établir. Premièrement, la résolution 71/248 de l'Assemblée générale prévoyant la création du Mécanisme n'a pas été adoptée par consensus et est contraire à l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, étant donné que le Conseil de sécurité est toujours activement engagé dans l'exercice de son mandat et de ses responsabilités en rapport avec la situation dans le pays. L'ingérence de l'Assemblée générale, alors que le Conseil ne lui a adressé aucune demande en ce sens, constitue donc une violation flagrante et répréhensible de la Charte. Deuxièmement, les Articles 2, 11, 12 et 22 de la Charte définissent expressément et sans équivoque les mandats de l'Assemblée générale. Il n'y est fait aucune mention d'un quelconque mandat visant à établir un organe d'enquête ou une entité judiciaire du type de ce prétendu Mécanisme international, impartial et indépendant, et ce, à quelque fin que ce soit. Cette prérogative relève du seul Conseil de sécurité. Troisièmement, le Gouvernement syrien n'a pas demandé l'assistance technique de l'ONU pour mettre en place le Mécanisme, qui a été établi sans le consulter, sans se coordonner avec lui et sans obtenir son approbation. Quatrièmement, il ne peut accepter que des éléments de preuve soient collectés en dehors de ses frontières nationales par un organe illégal qui a été établi en l'absence de consultation ou de coordination avec lui et ne prévoyant pas la moindre garantie ou norme concernant la crédibilité du processus par lequel ces éléments sont obtenus et conservés, désigné « chaîne de responsabilité et d'intégrité » en droit pénal. Cinquièmement, le mandat confié au Mécanisme n'est

pas défini du point de vue du lieu et du temps et n'est soumis à aucune restriction ou norme conformes à la Charte et aux règles de conduite établies de l'ONU. Sixièmement, les résultats de tout processus politique en République arabe syrienne seront fondés sur les garanties d'une justice rendue dans le cadre d'un processus national dirigé par les Syriens au sein des institutions judiciaires et juridiques nationales. Comme l'a annoncé le Secrétaire général, le Gouvernement syrien est parvenu, en étroite coordination avec ses partenaires russes et iraniens et en coopération avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à mettre en place une commission constitutionnelle conduite et prise en main par les Syriens, qui sera libre de toute ingérence extérieure. L'ONU doit veiller à l'impartialité et à la crédibilité de ce processus et se libérer de toute pression politique et financière ou tentative des États Membres à l'origine du prétendu Mécanisme de polariser les opinions.

72. La délégation syrienne exhorte les États Membres à se dissocier de l'organe illégal que constitue le Mécanisme, à s'abstenir de coopérer avec lui et à contrer toute tentative de le financer au moyen du budget ordinaire de l'ONU, compte tenu notamment des grandes divisions et de l'absence de consensus qui l'entourent. Les États Membres ne devraient pas permettre aux partisans de cet organe illégal de faire intervenir l'ONU dans son financement, ni d'établir un précédent illégal manipulant les principes du droit international et reposant sur des concepts conflictuels et profondément controversés. Cela entraînerait le risque que des États influents invoquent l'existence du Mécanisme chaque fois qu'ils souhaitent intervenir dans les affaires intérieures d'autres États et les déstabiliser en se servant de l'ONU.

73. **Le Secrétaire général** déclare qu'il souhaite exprimer sa profonde gratitude et sa reconnaissance aux membres de la Commission pour leur participation. Tout comme ils ont écouté son message, il souhaite leur assurer qu'il a entendu les messages transmis durant les débats en cours. Rappelant qu'à cette occasion, des observations ont été faites sur la situation passée et présente, il souhaite commenter brièvement la situation passée. Début janvier 2017, il y a trois ans, il a pris ses fonctions de Secrétaire général. À l'heure actuelle, il s'efforce de mettre en œuvre un budget fondé sur une planification des programmes qui a été approuvée à la fin de 2016, assorti d'un plafond budgétaire également approuvé à cette période. Sachant que tous les États Membres établissent des budgets, il doute qu'il existe un exemple d'exécutif national fonctionnant, dans un contexte complètement nouveau, avec une planification des programmes, un budget et un plafond budgétaire

adoptés trois ans auparavant. Bien qu'il reconnaisse que de nombreuses améliorations peuvent être apportées au nouveau système, il implore les représentants des États Membres de ne pas croire qu'un retour à une situation absurde résoudrait les problèmes actuels.

Point 139 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)
(A/C.5/74/L.42)

Projet de résolution A/C.5/74/L.42 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

74. *Le projet de résolution A/C.5/74/L.42 est adopté.*

La séance est levée à 11 h 55.